

Publié le 2 septembre 2020

Agrément de l'Etat pour HACT.France, nouvelle société de coordination nationale composée de 19 Sem immobilières

La rentrée 2020 marque le lancement officiel des activités d'HACT.France, société nationale de coordination immobilière désormais agréée par le ministère du Logement (J.O. du 02/08/2020) et accompagnée par la Fédération des élus des Entreprises publiques locales.



22 060 logements, 53 000 locataires

Pour rappel, **HACT.France** (Habitat Aménagement et Coopération des Territoires), fruit d'un long travail mené sous l'égide de la **Fédération des Epl** (FedEpl), est une société de coordination (SC), dont la naissance a été validée en assemblée générale constitutive le 18 décembre 2019. Elle est constituée, à ce jour, de 19 sociétés d'économie mixte (Sem) immobilières agréées, adhérentes à la FedEpl et de tout le territoire :

- Foyer de la Basse Bruche, Molsheim (67) ; Ideha, Montbéliard (25) ; Noisy-le-Sec Habitat, Noisy-le-Sec (93) ; SACOGIVA, Aix-en-Provence (13) ; SAEM Maison-Lafitte, Maison-Lafitte (78) ; SAIP, Péronne (80) ; Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat, Sceaux (92) ; SEM Habitat Pays Chatelleraudais, Chatelleraudais (86) ; SEMI, Tarbes (65) ; SEMINOC, Neuilly-sur-Marne (93) ; SEMIR, Rambouillet (78) ; SEMISAP, Salon-de-Provence (13) ; SEMIE, Niort (79) ; SEMMY, Mitry-Mory (77) ; SIMAD, Joigny (89) ; Urbalys Habitat, Bergerac (24) ; VINCEM, Vincennes (94) ; SAGEM, La Garde (83) ; SAEMIB, Belleville-en-Beaujolais (69).

L'opportunité de créer une telle structure avait été annoncée lors du Congrès national des Epl de Strasbourg en octobre 2019 en présence du ministre de la Ville et du Logement, **Julien Denormandie**. Cette société coopérative compte 22 060 logements, loge 53 000 locataires. Son chiffre d'affaires global est de 139 millions d'euros et emploie 442 salariés.

« Une réponse globale en matière d'habitat »

Les associés s'inscrivent ainsi pleinement dans le nouveau cadre législatif introduit par la loi ELAN sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique en franchissant une nouvelle étape par la constitution d'une société de coordination en faveur du maintien et du développement d'une action publique de proximité. Celle-ci va les conduire à faire sensiblement évoluer leur modèle économique tout en confirmant leur plus-value consacrée pour la première fois dans la loi, à savoir l'exercice d'activités complémentaires leur permettant d'apporter aux territoires la réponse globale en matière d'habitat dont ils ont besoin.

Faciliter la réalisation de projets complexes

Les Epl membres de la nouvelle société sont implantées sur l'ensemble du territoire national et constituent le plus souvent les premiers opérateurs urbains de leurs collectivités d'implantation, couvrant à la fois des zones tendues et détendues.

Dotées d'une gouvernance publique qui associe des partenaires privés soucieux de l'intérêt général, les Sem immobilières garantissent la prise en compte indispensable des enjeux des territoires. Elles demeurent des opérateurs de proximité agiles et dynamiques. Leur modèle entrepreneurial facilite la réalisation de montages complexes, la présence de capitaux privés permettant en outre de créer un effet levier pour le financement de leurs projets.

L'atout de la complémentarité

Fort de ces valeurs, les interventions d'**HACT.France** porteront sur un ensemble d'activités complémentaires :

- la redynamisation des centres-villes et l'amélioration de l'habitat ancien dégradé (dont opérations Cœur de Ville)
- le logement social et très social
- le renouvellement urbain
- le locatif intermédiaire et l'accession à la propriété
- l'aménagement et la recherche foncière
- la promotion sociale et libre
- la gestion directe de résidences services (séniors, étudiants, logement d'urgence, jeunes actifs...)
- la construction et la gestion de locaux d'activités, d'équipements et de commerces, le stationnement...

« Concilier enracinement territorial et maîtrise politique »

Jean-Marie Sermier, député du Jura, président de la Fédération des Epl, se réjouit du franchissement de cette étape déterminante : « Dès que le projet de loi ELAN a été évoqué fin 2017, notre Fédération, déterminée à offrir aux élus locaux une réelle liberté de choix en matière de regroupement de leurs opérateurs, a estimé qu'il était de sa responsabilité d'initier et d'accompagner une possibilité de regroupement au plan national des Sem immobilières. L'objectif est atteint, HACT.France permet de concilier enracinement territorial, maintien de l'autonomie de gouvernance des Sem adhérentes avec les obligations de la loi ELAN. »

« HACT.France : 19 Sem associées pour plus d'efficacité et de réactivité »

Hervé Ghio, président-directeur-général d'HACT.France : « Il faut d'abord féliciter l'ensemble des acteurs, dirigeants des sociétés d'économie mixte associés et les équipes de la Fédération des Epl. Plus que jamais, dans le contexte sanitaire et économique actuel, la constitution de notre société de coordination se justifie pour mener à bien les chantiers dans chacun de nos territoires. Sous l'acronyme Habitat Aménagement et

Coopération des Territoires France (HACT.France), nous agissons ensemble dans un souci d'efficacité et de réactivité, en proximité au quotidien avec des locataires en difficulté et en restant très soucieux de la nécessité de construire nos projets au plus près de leurs attentes légitimes ».

Contacts presse :

- **Hervé GHIO**, contact@hact-france.fr - 04 65 15 87 10
- **Benjamin GALLEPE**, b.gallepe@lesepl.fr - 01 53 32 22 14

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 310 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 30 000 Entreprises publiques locales représenté par le Ceep, le Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15,4 milliards d'euros et totalisent près de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr